

Α	Lyon,	le

Objet: Information des cautions - Situation au

Suivant l'article L313-22 du code monétaire et financier

Nous vous rappelons qu'aux termes d'un acte sous-seing privé, vous vous êtes constitué(e/es) caution pour le compte de :

débiteur cautionné, au profit de Banque Fiducial, selon les termes et conditions stipulés audit acte, pour un montant de : EUR en principal dont intérêts, commissions, frais et accessoires, afin de garantir le remboursement de toutes les sommes qui pourraient nous être dues au titre du crédit numéro d'un montant initial de EUR, en principal.

A ce montant initial, s'ajoutent les intérêts calculés au taux nominal fixe de % l'an.

Au , le montant du capital restant dû est de EUR, le montant des intérêts, hors assurance et commission, restant à courir jusqu'à l'échéance du crédit s'élève à EUR.

Ces montants vous sont communiqués sauf erreur ou omission et sous réserve des écritures en cours et des intérêts et commissions à décompter jusqu'à cette date et depuis le dernier arrêté de compte.

Il est toutefois expressément entendu que l'indication que nous portons à votre connaissance ne peut avoir pour effet de limiter le montant du dit cautionnement aux sommes ainsi énoncées, votre engagement continuant de produire tous ses effets à notre égard dans les conditions et dans les limites fixées dans l'acte de caution cidessus rappelé.

Nous vous rappelons que votre cautionnement nous a été consenti jusqu'au selon les conditions stipulées à l'acte de caution susvisé.

Enfin, pour nous permettre de procéder à l'information légale annuelle des cautions, nous vous prions de bien vouloir nous aviser de tout changement d'adresse, ainsi que de tout changement de votre état civil qui aurait pour effet de modifier votre nom d'usage.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments distingués.

Jean-Luc VANCELL Responsable Crédits

1/1